



Le De Regimine Principum, un livre de philosophie politique du XIII^e siècle, Partie 1/4

Antoine Bottineau

Pour citer le travail publié sur le site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP : Bottineau, Antoine, « Le De Regimine Principum, un livre de philosophie politique du XIII^e siècle, Partie 1/4 », CRNFP, Articles Histoire, 2024, www.crnfp.com. *date de la consultation sur le site web.*

Fichier pdf généré le 11/07/2024

À savoir : Les travaux consultés et téléchargés sur le site du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP sont protégés par la politique du site web CRNFP et les termes et conditions d'utilisation du site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP. Consultez ces termes et conditions à l'adresse www.crnfp.com à tout moment (©).

Vous devez faire preuve d'honnêteté intellectuelle et citer les travaux utilisés.

Le site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP est représenté par un nom de domaine, ses conditions légales sont présentées sur le site internet conformément aux obligations et lois internationales et européennes.

Le *De Reginine Principum* (*DRP*) est un livre de philosophie politique du XIII^e siècle rédigé par un moine de l'ordre mendiant de Saint Augustin : Gilles de Rome. Il a été écrit probablement en 1278 à l'intention du fils du roi Philippe le Hardi : Philippe le Bel. L'ouvrage présenté comporte trois livres : le premier énumère les vertus du gouvernant, le deuxième traite de l'économie, c'est-à-dire de la vision du roi comme chef de famille et d'une maisonnée et dans le troisième, Gilles de Rome présente le roi comme chef d'une communauté politique et chef militaire en temps de paix et en temps de guerre. Le tableau ci-dessous provient de l'ouvrage *L'Empire du roi* de Jacques Krynen¹, qui énonce les différentes parties de l'œuvre étudiée du *Doctor fundatissimus*. (Nom attribué à Gilles de Rome)

LIVRE PREMIER. LE GOUVERNEMENT DE SOI-MÊME

I partie : La recherche du souverain bien (13 chapitres)

II partie : L'acquisition des vertus (32 chapitres)

III partie : La domination des passions (10 chapitres)

IV partie : Bonnes et mauvaises mœurs (7 chapitres)

LIVRE SECOND. LE GOUVERNEMENT DOMESTIQUE.

I partie : Le prince et son épouse (21 chapitres)

II partie : L'éducation des enfants (21 chapitres)

III partie : La mesnie et l'hôtel (18 chapitres)

LIVRE TROISIÈME. LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE.

I partie : opinions des anciens philosophes sur la cité (15 chapitres)

II partie : Le meilleur régime. Le bon gouvernant (34 chapitres)

III partie : Le meilleur régime. Le bon gouvernement (22 chapitres)

Considéré comme « le manuel de gouvernement et de science politique au Moyen Age par excellence »² par Jean Philippe Genet, Jacques Krynen dans son livre *L'Empire du roi*³ ira jusqu'à considérer les livres d'éducation aux rois ultérieurs comme « perdant en originalité ».⁴ Comme dit précédemment, l'œuvre de Gilles de Rome est donc un livre d'éducation pour un futur roi, ce qui fait du *DRP* un « miroir au prince ». « Les miroirs au prince » sont un genre littéraire existant depuis l'Antiquité et qui vont avoir un renouveau à l'époque carolingienne

¹ Jacques Krynen, *L'Empire du roi, Idées et croyances politiques en France XIII-XV siècle*, 1993, Gallimard

² Jean Philippe Genet, « Saint Louis : roi politique », Médiévales, N°34, 1998, p.25-34

³ Jacques Krynen, *L'Empire du roi, Idées et croyances politiques en France XIII-XV siècle*, 1993, Gallimard

⁴ Idem

puis aux XII^e et XIII^e siècles.⁵ Les « miroirs aux princes » ont pour but de conseiller le roi et/ou de l'éduquer afin de faire de lui un « bon roi ». Le fait de considérer le *DRP* comme un « miroir aux princes » peut être nuancé car ce qui fait l'originalité de cette œuvre est le fait qu'il se sépare de la tradition des miroirs aux princes pour deux raisons principales. En premier lieu il ne reprend pas les exemples et lieux communs des anciens miroirs aux princes qui voyaient dans les rois de l'Ancien Testament les exemples parfaits ou contre-exemple. En second lieu, le *DRP* n'est pas un simple livre de conseils pour le roi, c'est un véritable traité politique qui sera le plus lu pendant les trois derniers siècles du Moyen Âge. Dans l'introduction de l'ouvrage *Le prince au miroir politique de l'antiquité au Lumières* sous la direction de madame Lachaud on peut lire : « Tous ces écrits manifestent la préoccupation que les auteurs se font non du système politique mais des risques courus par le prince face à son peuple »⁶. Cette idée peut être mieux comprise à la lecture de l'article de Peter Molnar : « Saint Thomas d'Aquin et les traditions de la pensée politique »⁷ dans lequel ce dernier explique qu'avant la redécouverte d'Aristote, seuls quatre auteurs dans la tradition latine ont eu une vraie réflexion politique. Avec le XIII^e siècle on retrouve cet attrait pour la réflexion politique ; cela est dû à la traduction de *l'Ethique* et de *La Politique* d'Aristote (par Guillaume de Moerbeke en 1266). Les trois grandes questions sur lesquelles se focalisent les penseurs sont les suivantes :

- quel est le régime préférable, celui exercé par le meilleur des hommes ou celui dans lequel les meilleures lois règnent ?
- quel est le régime convenable, celui d'un seul ou celui de plusieurs ?
- élection ou roi héritier ?

Le *DRP* s'inscrit bien dans ce renouveau de la pensée aristotélicienne et de la réflexion politique et non plus seulement dans cette tradition de livre de conseils pratiques pour le roi, bien que la traduction française d'Henri de Gauchi puisse nous le faire penser. Mais attention, il faut comprendre ici que la politique au féminin se définit au sens aristotélicien du terme, c'est-à-dire comme une partie de la philosophie qui touche aux sciences sociales. Le *De Reginime Principum* est bien un livre de philosophie politique qui s'applique donc à la politique comme anthropologie politique, soit l'étude des processus de formations de systèmes

⁵ Genet Jean Philippe, *Religion et mentalité au Moyen Âge : L'évolution du genre des Miroirs aux princes en Occident au Moyen Âge*, sous la dir. Sophie Cassagnes-Brouquet, Amaury Chauou, Daniel Pichot et Lionel Rousselot Presse universitaire de Rennes, 2003 ; Dubreucq Alain, *Le prince son peuple et le bien commun*, 2013, presse Universitaire de Rennes

⁶ Lachaud Frédérique et Scordia Lydwine, *Le prince au miroir politique de l'antiquité au Lumières*, 2007, Publications des Universités de Rouen et du Havre

⁷ Molnar Peter, « Saint Thomas d'Aquin et les traditions de la vie politique », 2002 in Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge, Tome 69, p. 67-113

politiques mais également comme politologie, soit l'étude des faits de la vie politique. L'objet de la politique est donc double.

Pour comprendre cela, il faut se remettre dans le contexte intellectuel de l'époque. Au XIII^e siècle, les études des arts libéraux à l'Université de Paris se faisaient dans la ligne directrice de la redécouverte d'Aristote. Cet apport à la philosophie marquera tous les esprits du XIII^e siècle, d'autant plus avec la condamnation en 1277 par Etienne Tempier, évêque de Paris, de plusieurs thèses philosophiques s'appuyant sur Aristote. Mais il ne faut pas y voir un changement radical, un effacement de la pensée ante-XIII siècle s'appuyant plus sur un néoplatonisme augustinien à l'exemple du besoin d'unité de l'univers en Dieu qui est l'un des arguments de Gilles de Rome pour défendre l'idée de la monarchie comme meilleur gouvernement.⁸

Michel Senellart dans *Les arts de gouverner*⁹, explique que « Gilles de Rome, dans son monumental traité du gouvernement des princes (*De regmine principum*) fait-il du regimen la définition même de l'office royale : régner, c'est gouverner »¹⁰. En effet, comme nous explique ce même auteur quelques pages plus loin, il y a au Moyen Age « une profonde réélaboration autour du concept de regimen. » S'il est évident que le DRP voit désormais la science politique comme une science rationnelle¹¹, le *regimen* des pères de l'Eglise (vu comme le gouvernement des âmes) est également une notion sous-entendue dans le *DRP* et toutes les notions de *regimen* avant l'apport d'Aristote sont encore présentes dans le miroir de Gilles de Rome.

Le *DRP* a rencontré un succès considérable, comme en témoignent les nombreuses traductions en langue vernaculaire dont la plus connue est celle d'Henri de Gauchy, commandé par Philippe le Bel en 1282 afin d'instruire les gens de sa cour ne pouvant lire le latin. Au cours des siècles qui suivent, de nouvelles traductions seront faites, pour des princes, des personnes de petite noblesse et même des personnes de la bourgeoisie au XIV^e et XV^e siècle. A ce sujet, il faut voir les travaux de madame Noëlle Laetitia Perret et monsieur Gavino Scala.¹²

⁸ Rigby Stephen H. "Aristotle for Aristocrats and Poets Giles of Rome's *De regimine principum* as Theodicy of Privilege Author(s)", in "The Chaucer Review", Vol. 46, No. 3 (2012), pp. 259-313

⁹ Michel Senellart, *Les arts de gouverner Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, 1995, Seuil

¹⁰ Idem

¹¹ Krynen Jacques, L'Empire du roi, Idées et croyances politiques en France XIII-XV siècle, Gallimard, 1993, p.182

¹² Noëlle Laetitia Perret, Perret Noël Laetitia, *Les traductions françaises du De Regimine Principium de Gilles de Rome*, 2011, Bill ; Gavino Scala *La tradizione manoscritta del "Livre du gouvernement des roys et des princes" di Henri de Gauchy. Studio filologico e saggio di edizione*, 2021, Université de Zurich, Faculté des Arts.